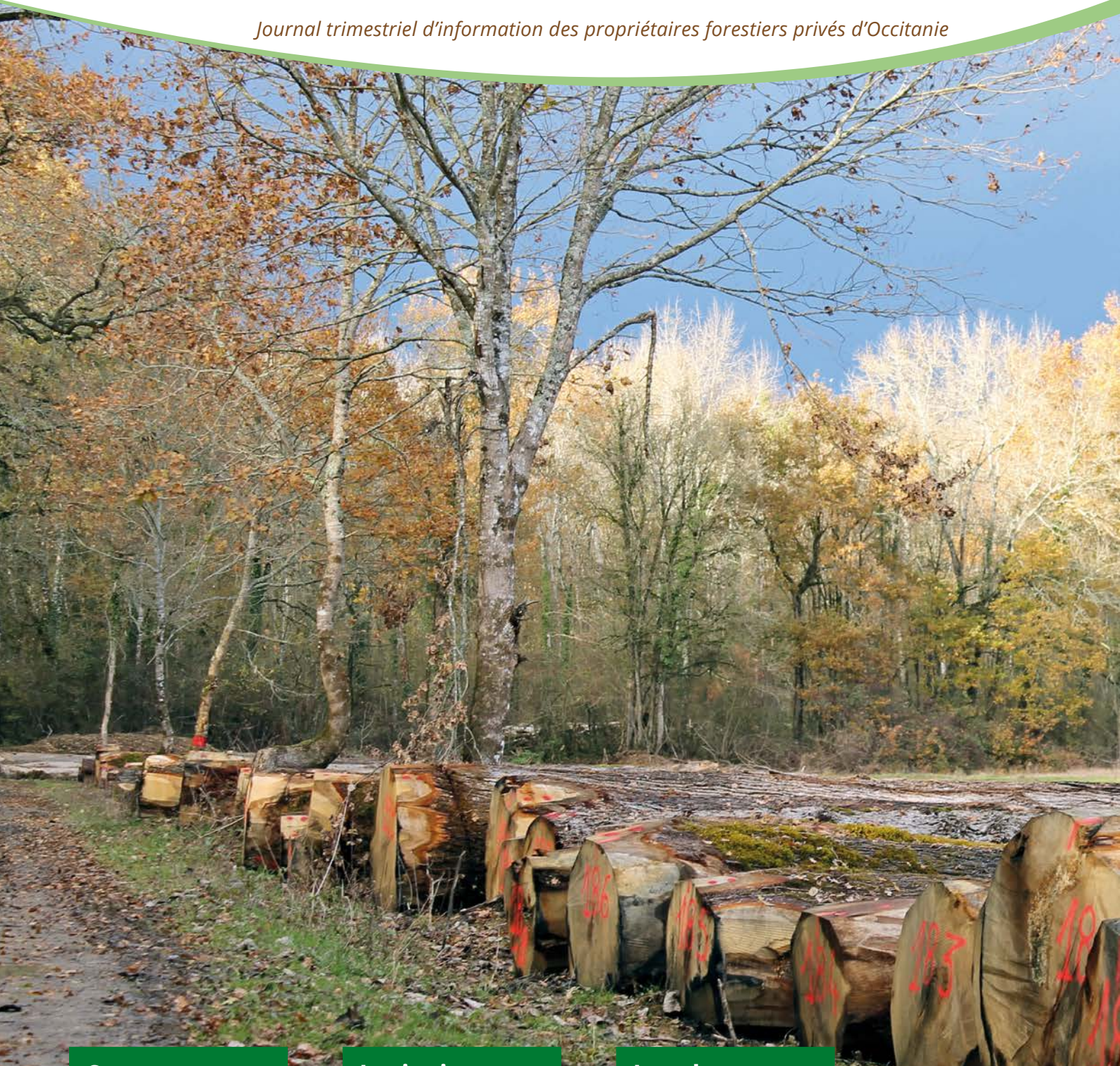


n° 2

Juin  
2017

# FORÊTS d'Occitanie

*Journal trimestriel d'information des propriétaires forestiers privés d'Occitanie*



**Coupes et  
défrichements :  
attention  
aux seuils  
départementaux**

3

**Le pin pignon  
ou pin parasol  
(*Pinus pinea*),  
méditerranéen  
par excellence**

5

**Le carbone  
forestier,  
source de  
partenariats  
innovants**

10



## ● Le carbone forestier, ● source de partenariats innovants

*Depuis 2015, les « projets carbone » se multiplient. Ils permettent à des propriétaires forestiers d'être aidés financièrement par des entreprises pour réaliser des travaux. C'est l'occasion de faire le point sur ces partenariats innovants amenés à se développer en Occitanie.*

**U**n arbre fabrique du bois à partir du carbone atmosphérique : c'est la photosynthèse. Grâce à ce processus, la forêt séquestre chaque année en France entre 10 et 15 % des émissions de CO<sub>2</sub> atmosphérique. En stockant le carbone, une forêt contribue donc à atténuer le changement climatique, le CO<sub>2</sub> étant le principal contributeur à l'effet de serre.

### Pourquoi le carbone ?

La séquestration du carbone est une aménité, c'est-à-dire un service rendu par la forêt, au même titre que la protection de la ressource en eau, la lutte contre l'érosion, la beauté des paysages, le maintien de la biodiversité... Le propriétaire dont la gestion favorise ces aménités rend service à la société bien qu'il supporte souvent seul les coûts et les surcoûts. Lorsqu'il est aidé financièrement pour cet effort,

on parle alors de paiement pour services environnementaux (PSE). En France, les entreprises de plus de 500 salariés ont l'obligation de réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre. Celui-ci les incite à mener des actions pour réduire leurs émissions mais il en subsiste toujours. C'est pourquoi certaines entreprises compensent cette part incompressible dans des projets favorables à la séquestration du carbone atmosphérique dits « projets carbone ».

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la compensation des émissions de gaz carbonique n'est possible que dans les pays en voie de développement ou les pays émergents. Toutefois, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), l'Institute for Climate Economics (I4CE)<sup>(1)</sup> et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Massif Central<sup>(2)</sup> travaillent à l'élaboration d'un référentiel national de certification

carbone (programme Vocal<sup>(3)</sup>) validé par l'État et opérationnel pour fin 2017/début 2018. Ce référentiel permettra aux entreprises qui financent ces travaux forestiers favorables à la séquestration de carbone atmosphérique, de quantifier ce bénéfice selon un cadre et des méthodologies reconnus.

### Le CNPF, à la pointe de l'innovation

Depuis le début des années 2010, le CNPF s'intéresse de près à cette démarche innovante. Il a accompagné un partenariat qui s'est conclu par une première contractualisation en 2013 entre la banque Neufilize OBC et des propriétaires de taillis de châtaignier dans les Chambaran (Drôme et Isère) pour réaliser des balivages.

En 2015, le CNPF a signé une convention avec le GIP Massif Central et le Groupe La Poste pour accompagner la réalisation de 120 hectares de travaux forestiers dans cinq départements (Lozère, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Ardèche, Dordogne) d'un montant total avoisinant 350 000 €<sup>(4)</sup> !

De même, cette année, des forestiers du piémont du Mont Ventoux vont bénéficier d'une aide d'Amaury Sports Organisation (ASO), dans le cadre de l'organisation du Tour de France, pour réaliser des premières éclaircies dans des peuplements résineux et feuillus afin d'éviter une coupe rase immédiate à des fins énergétiques.

Mais quels peuvent être ces travaux forestiers qui concourent à une meilleure séquestration du carbone ? Il peut s'agir de boisement de friches



T. NÉQUIER  
Taillis de châtaignier balivé en Haute-Vienne grâce à la participation du Groupe La Poste

agricoles ou de landes, de reboisement de parcelles victimes de tempête, incendie, neiges lourdes, attaque sanitaire, de conversion de taillis en futaie sur souche, d'enrichissement sous des futaies claires (peu denses), d'évitement de la mise à nu du sol (irrégularisation ou maintien d'un couvert forestier). Pour chaque projet, le CNPF compare le gain en carbone induit par un nouvel itinéraire sylvicole « carbone+ » que finance une entreprise par rapport à l'itinéraire probable qui se serait développé en l'absence d'aide.

Une étude du CNPF réalisée dans le Massif Central<sup>(5)</sup> auprès de 1 200 propriétaires forestiers a révélé que la grande majorité des propriétaires sont conscients des services rendus par leurs bois. Près de la moitié sont même disposés à modifier leur gestion moyennant une aide financière pour améliorer la séquestration du carbone. Il ressort également que les propriétaires de moins de 65 ans sont les plus motivés par cette thématique.

Qu'en est-il du côté des entreprises ou des collectivités ? Dans le Sud-Ouest (Occitanie et Nouvelle Aquitaine), près de 50% des entreprises et collectivités sont intéressées par un projet forestier de compensation de leurs émissions carbone. Ce chiffre augure de bonnes perspectives quant à de nouveaux partenariats avec des forestiers. Le caractère local du projet carbone est un élément-clé soit pour renforcer l'ancrage territorial du financeur (communication) soit pour mobiliser une partie de ses salariés par des visites en forêt.

Les initiatives qui permettent d'accompagner la mise place de « projets carbone » se multiplient. Depuis 2016, le CNPF est partenaire



Le séminaire de Montauban, le 27 mars 2017, dans l'auditorium du Centre universitaire de Tarn-et-Garonne

F. PRUDHOMME

d'un programme franco-espagnol, Forest CO<sub>2</sub><sup>(6)</sup> qui vise à développer de très nombreux projets carbone en Occitanie et en Nouvelle Aquitaine, notamment sur le pin maritime, le pin d'Alep et le châtaignier. C'est aussi dans ce cadre que plusieurs entreprises, collectivités et propriétaires forestiers se sont

réunis à Montauban pour échanger sur le sujet le 27 mars dernier.

OLIVIER GLEIZES



- (1) Groupe de réflexion qui fournit aux décideurs une expertise sur les questions économiques et financières liées à la transition énergétique.
- (2) Groupement d'intérêt public pour le développement du Massif central. Il regroupe les quatre nouvelles régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine et Occitanie.
- (3) Programme cofinancé par l'Union européenne via le FEDER Massif central.
- (4) Montant total comprenant l'aide financière de la Poste et l'autofinancement des propriétaires.
- (5) En Occitanie, les départements concernés sont la Lozère, l'Aveyron, le Lot (en entier) et le Gard, l'Hérault, l'Aude, le Tarn et le Tarn-et-Garonne (pour partie de leur territoire).
- (6) Le programme LIFE Forest CO<sub>2</sub> est cofinancé par l'Union européenne.

### VOUS ÊTES UN PROPRIÉTAIRE OU UNE ENTREPRISE MOTIVÉ PAR UN PROJET CARBONE, CONTACTEZ :

- Raphaël Bec - Tél. : 06 04 59 73 81 - Courriel : raphael.bec@cnpf.fr
- Olivier Gleizes - Tél. : 06 67 85 17 70 - Courriel : olivier.gleizes@cnpf.fr

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Les présentations du séminaire de Montauban : <http://www.cnpf.fr/n/valoriser-le-stockage-du-carbone-en-foret/n:2501>
- Les pages carbone du site web du CNPF : <http://www.cnpf.fr/n/foret-et-carbone/n:2490>
- Les publications en téléchargement : *Les forestiers du Massif central vers les services écosystémiques et Forêt et carbone, un besoin des entreprises et collectivités* : <http://www.cnpf.fr/n/nos-publications/n:2502>